



Lamotte-Beuvron

Conseil municipal du 29/09/2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

ID : 041-214101065-20201006-DL_2020_05_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2020

DL_2020_05_13

OBJET :

**Rapports annuels
2019 du Maire sur le
prix et la qualité du
service public de
l'eau et de
l'assainissement**

Nombre de Conseillers :

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

Le Maire informe que, conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture de Loir-et-Cher

Le : **06 OCT. 2020**

Publié ou Notifié

Le : **06 OCT. 2020**

Le Conseil municipal de la commune de LAMOTTE-BEUVRON, dûment convoqué le 23 septembre 2020 s'est réuni en session ordinaire le 29 septembre 2020 à 19H00 à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

PRÉSENTS : M^{mes} ARNEFAUX DE GOURNAY, BEAUFRÈRE, BUZON, CORRET, COUTANT, GILLET, HALOIN, ROUX, SIMON, YAKHLEF-COUTURIER, MM. BELLAN, BIOULAC, BOUCAULT, CARNOY, DESAINLOUP, DUFRAINE, DUPONT, FUENTES, LANCEL, SENÉ, TARQUIS, VUILLEMEY (arrivé à 19h12).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Patrick BERTEAULT par M. Noël SENÉ
M^{me} Claire DASSE par M^{me} ARNEFAUX DE GOURNAY
M. Sylvestre GBEPON (jusqu'à son arrivée à 20h16) par M. BIOULAC
M^{me} Pierrette MARQUET par M^{me} COUTANT
M^{me} Séverine SAGET par M^{me} CORRET

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Stéphane DUFRAINE est désigné pour remplir cette fonction.

- Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite en présence d'un public en nombre restreint, dans le respect des consignes sanitaires,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2224-5 et D. 2224-1 et suivants,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 129,

- Vu le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,
- Vu l'arrêté du 02 mai 2007 fixant les indicateurs techniques et financiers à fournir à l'appui du Rapport sur le Prix de la Qualité du Service (RPQS), modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013,
- Considérant que le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public (RPQS) pour chacun des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,
- Considérant que les rapports sont mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le Conseil municipal et qu'un exemplaire des rapports est adressé au Préfet,



Le Conseil municipal, après en avoir entendu les rapports du Maire :

- **PREND ACTE** de la présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour chacun des services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif de la Ville de Lamotte-Beuvron pour l'année 2019 (*joint*s à la présente délibération),
- **PRÉCISE** que ces rapports seront mis à la disposition du public et consultables en Mairie, aux heures d'ouverture de celle-ci.

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2020.

Lamotte-Beuvron, le 06 octobre 2020

Pascal BIOULAC
Maire,



The official seal of the Mayor of Lamotte-Beuvron is circular, featuring a central emblem with a figure and a crown, surrounded by the text 'MAIRIE DE LAMOTTE-BEUVRON' and the number '41600' at the bottom.